

LA FAUSSE ERREUR DU CENTRE DE TRAITEMENT DES CAPITAUX

Comment attirer l'attention du consommateur sollicité par de nombreuses promesses publicitaires ?

Le **CENTRE DE TRAITEMENT DES CAPITAUX**, utilisant une boîte postale dans l'État de New-York, a trouvé une piste en adressant un « avis rectificatif de transfert de fonds ».

C'est ainsi que **Jeanne BERTRAS**, « directeur des gros gains exceptionnels », explique que ses services administratifs et financiers ont commis une erreur lors de l'émission de l'ordre de transfert de fonds : « en effet, le chèque à remettre est, non pas de 17 500 €, mais bien de 27 500 € ».

Le règlement complet de cette opération promotionnelle, subtilement imprimé à l'intérieur de l'enveloppe d'expédition, révèle qu'un seul lot de 27 500 € est prévu et qu'il s'agit d'une loterie classique sans obligation d'achat.

Les participants qui n'auront pas lu le règlement complet seront tout logiquement tentés de décaisser la somme forfaitaire de 15 €, pour le plus grand bénéfice du **CENTRE DE TRAITEMENT DES CAPITAUX**.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménagoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**